

COMMUNE DE MOLLAU

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 mars 2018

Sous la présidence de M. NICKLER Raymond, Maire

Nombre de Conseillers élus : 11

Nombre de Conseillers en exercice : 07

Nombre de Conseillers présents : 05

MM. Yves KLEIN, Daniel ISENSCHMID, Frédéric CAQUEL et ROMINGER Olivier

Absentes excusées :

- Mme ARNOLD Claudine donnant procuration de vote à M. Olivier ROMINGER
- Mme DI LENARDO Sophie donnant procuration de vote à M. Raymond NICKLER, Maire (et à M. Yves KLEIN, 1^{er} Adjoint, pour le vote du Compte Administratif)

Assistaient également à la séance M. KERNALEGUEN Jacques, Trésorier et Mme MULLER Dominique, Adjoint Administratif.

L'ordre du jour était le suivant :

- 01 - Désignation du secrétaire de séance
- 02 - Approbation du PV du 25.01.2018
- 03 - Approbation du Compte de Gestion 2017 - Forêt
- 04 - Approbation du Compte Administratif 2017 - Forêt
- 05 - Affectation des résultats de l'exercice 2017 - Forêt
- 06 - Approbation du Budget Primitif 2018 - Forêt
- 07 - Approbation du Compte de Gestion 2017 - Commune
- 08 - Approbation du Compte Administratif 2017 - Commune
- 09 - Affectation des résultats de l'exercice 2017 - Commune
- 10 - Approbation du Budget Primitif 2018 – Commune

.../...

Avant d'ouvrir cette séance, M. le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de rajouter un point à l'ordre du jour : conventions de mise à disposition de terrains et convention de servitudes de passage sur les propriétés communales consenties à Enedis.

Interrogé à ce sujet, le Conseil Municipal ne voit aucune objection à cette demande et accepte unanimement de rajouter ce point à l'ordre du jour.

N° 1 - Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil désigne unanimement M. Yves KLEIN pour remplir les fonctions de secrétaire de séance assisté par Dominique MULLER, Adjoint Administratif.

N° 2 - Approbation du PV du 25.01.2018

Ce procès-verbal, dont copies conformes ont été adressées à tous les Conseillers, est approuvé à l'unanimité.

N° 3 - Convention de mise à disposition de personnel technique

a) - Pannes à la chaufferie communale

Le Maire expose à l'Assemblée que l'Adjoint Technique communal a été opéré du genou et qu'il sera indisponible jusqu'au 29 avril. M. le Maire a ainsi sollicité la Commune d'ODEREN pour la mise à disposition ponctuelle d'un Adjoint Technique dans le cas où une panne chaufferie se présenterait pendant la période d'arrêt de travail de cet Adjoint Technique.

Il informe également que par convention signée le 14 février dernier, il a d'ores et déjà accepté que la Commune de MOLLAU rembourse à la Commune d'ODEREN la rémunération totale ainsi que les charges sociales, de l'Adjoint Technique mis à disposition, au prorata des heures effectuées pour les dépannages de la chaufferie.

Interrogé à ce sujet, le Conseil Municipal approuve unanimement cette mise à disposition ponctuelle d'un Adjoint Technique de la Commune d'ODEREN pour les éventuelles pannes de la chaufferie, ainsi que les modalités de remboursement.

.../...

Par ailleurs, une organisation d'intervention a été mise en place, en cas de panne électronique de la chaufferie, avec le concours de l'entreprise SANOLEC qui a exécuté l'installation des chaudières depuis leur mise en place.

- b) Déneigement et salage des voies communales et bâtiments publics et approvisionnement et « décendrage » chaufferie

Le Maire informe l'Assemblée que M. ROMINGER Olivier, Conseiller Municipal a accepté de s'occuper gracieusement du déneigement, du salage des voies communales ainsi que des bâtiments communaux, si besoin était pendant la période d'arrêt de travail de notre Adjoint Technique.

L'approvisionnement de la réserve chaufferie ainsi que le « décendrage » seront également assurés par M. ROMINGER

L'assurance communale a par ailleurs confirmé que M. ROMINGER pouvait utiliser les engins communaux et que tous éventuels dégâts seraient pris en charge

Une autorisation a donc été délivrée à cet effet à M. ROMINGER Olivier.

Le Maire remercie M. ROMINGER Olivier

N° 4 - Approbation du Compte de Gestion 2017 - Forêt

M. le Maire, présente à l'Assemblée le Compte de Gestion Forêt 2017 dressé par M. Jacques KERNALEGUEN, Trésorier à Saint-Amarin.

Considérant que ce Compte de Gestion Forêt 2017 est en conformité avec les états de la Commune, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE ce document,

AUTORISE le Maire à le signer.

N° 5 - Approbation du Compte Administratif 2017 - Forêt

Le Maire se retire de la salle des séances pour ce point précis

Présenté et commenté par M. Daniel ISENSCHMID, le Compte Administratif Forêt 2017 donne les résultats suivants :

.../...

Section de fonctionnement :

Dépenses	119 284.21 €
Recettes	116 386.26 €
Déficit	- 2 897.95 €
Report excédentaire de 2016	47 977.28 €
Total de l'excédent de fonctionnement	+ 45 079.33 €

Section d'investissement :

Dépenses	17 191.14 €
Recettes	18 841.58 €
Excédent	1 650.44 €
Report déficitaire de 2016	- 18 841.58 €
Total du déficit d'investissement	- 17 191.14 €
Excédent global	27 888.19 €

Appelé à se prononcer sur ce document, le Conseil Municipal,

RECONNAIT la sincérité des comptes,

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

DONNE décharge au Maire et signe ce Compte Administratif Forêt 2017.

Le Maire rejoint la salle des séances.

N° 6 - Affectation des résultats de l'exercice 2017 - Forêt

Le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal les résultats de clôture des deux sections de l'exercice 2017 du Budget Forêt :

Fonctionnement :	+ 45 079.33 €
Investissement :	- 17 191.14 €

.../...

et rappelle que l'affectation en réserve d'investissement est toujours prioritaire pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement si besoin était.

Il rappelle que, dans le cas inverse, cette recette est reprise au budget de l'année N+1.

Le résultat de la section d'investissement figurerait en D.001 « déficit d'investissement antérieur reporté » au Budget Primitif 2018 – Forêt, si tel était le cas.

Puis le Maire invite les Membres du Conseil Municipal à décider de l'affectation du résultat de fonctionnement de 2017 en rappelant que cet excédent peut être employé soit pour réaliser l'opération d'autofinancement prévue dans les lignes 021 et 023 ou/et garder cet excédent en réserve d'exploitation ou l'utiliser pour couvrir les dépenses d'exploitation, auquel cas cet excédent est inscrit sur la ligne budgétaire R.002.

Le Conseil Municipal, appelé à se prononcer à ce sujet,

DECIDE unanimement d'affecter les résultats de 2017 comme suit :

+ 27 888.19 € en report au	002 (RF)	du B.P. 2018 – Forêt
+ 17 191.14 € en report au	1068 (RI)	du B.P. 2018 – Forêt
- 17 191.14 € en report au	001 (DI)	du B.P. 2018 – Forêt

N° 7 - Approbation du Budget Primitif 2018 - Forêt

M. le Maire présente et commente le Budget Primitif 2018 - Forêt, comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses	:	111 929.33 €
Recettes	:	111 929.33 €

Section d'investissement :

Dépenses	:	26 991.14 €
Recettes	:	26 991.14 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

APPROUVE unanimement ce Budget Primitif Forêt 2018.

.../...

N° 8 - Approbation du Compte de Gestion 2017 - Commune

M. le Maire présente à l'Assemblée le Compte de Gestion 2017 dressé par M. Jacques KERNALEGUEN, Trésorier à Saint-Amarin.

Considérant que ce Compte de Gestion 2017 est en conformité avec les états de la Commune, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE ce document,

AUTORISE le Maire à le signer.

N° 9 - Approbation du Compte Administratif 2017 - Commune

Le Maire se retire de la salle des séances pour ce point précis.

Présenté et commenté par M. Daniel ISENSCHMID, le Compte Administratif Communal 2017 donne les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses	429 034.10 €
Recettes	478 602.12 €
Excédent	49 568.02 €
Report excédentaire de 2016	24 226.34 €
Total de l'excédent de fonctionnement	+ 73 794.36 €

Section d'investissement :

Dépenses	91 608.97 €
Recettes	24 584.55 €
Déficit	- 67 024.42 €
Report déficitaire de 2016	- 562.39 €
Total du déficit d'investissement	- 67 586.81 €
Excédent global 2017	6 207.55 €

.../...

Appelé à se prononcer sur ce document, le Conseil Municipal

RECONNAIT la sincérité des comptes,

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

DONNE décharge au Maire et signe ce Compte Administratif 2017.

Le Maire rejoint la salle des séances.

N° 10 - Affectation des résultats 2017 – Commune

Le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal les résultats de clôture des deux sections de l'exercice 2017 :

Fonctionnement : + 73 794.36 €

Investissement : - 67 586.81 €

***Total général* : + 6 207.55 €**

et remémore que l'affectation en réserve d'investissement est toujours prioritaire pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement si besoin était.

Il rappelle que, dans le cas inverse, cette recette est reprise au budget de l'année N+1.

Le résultat de la section d'investissement figurerait en D.001 « déficit d'investissement antérieur reporté » au Budget Primitif 2018 si tel était le cas.

Puis le Maire invite les Membres du Conseil Municipal à décider de l'affectation du résultat de fonctionnement de 2017 en rappelant que cet excédent peut être employé soit pour réaliser l'opération d'autofinancement prévue dans les lignes 021 et 023 ou/et garder cet excédent en réserve d'exploitation ou l'utiliser pour ouvrir les dépenses d'exploitation auquel cas cet excédent est inscrit sur la ligne budgétaire R.002.

Le Conseil Municipal, appelé à se prononcer à ce sujet,

.../...

DECIDE unanimement d'affecter les résultats de 2017 comme suit :

+ 6 207.55 €	en report au	002 (RF)	du B.P. 2018
- 67 586.81 €	en report au	001 (DI)	du B.P. 2018
+ 67 586.81 €	en report au	1068 (RI)	du B.P. 2018

N° 11 - Approbation du Budget Primitif 2018 - Commune

M. le Maire présente et commente le Budget Primitif 2018 – Commune, comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses	:	436 510.82 €
Recettes	:	436 510.82 €

Section d'investissement :

Dépenses	:	325 553.61 €
Recettes	:	325 553.61 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

APPROUVE unanimement ce Budget Primitif Commune 2018.

N° 12 - Servitude de passage consentie à Enedis

M. le Maire expose à l'Assemblée que la SAS BEREST dont le siège se situe 8 rue du Girlenhirsch à 67401 ILLKIRCH CEDEX a été chargée par ENEDIS de l'étude d'enfouissement du réseau HTA 20 000 volts entre l'entrée du village et le plateau sportif.

Considérant que dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, les travaux envisagés doivent emprunter les propriétés communales ;

.../...

Considérant qu'il convient d'établir une mise à disposition de terrains et une convention de servitudes de passage sur les propriétés communales traversées ;

Après avoir étudié le tracé et sur proposition de M. le Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Consent à :

- la mise à disposition de terrains communaux cadastrés :

Section 07 - Parcelle n° 39 de 34.71 ares

Section 07 - Parcelle n° 27 de 7.55 ares

- la création de servitude de passages sur les parcelles communales cadastrées :

Section 07 - Parcelle n° 27 sise au BREUL

Section 07 - Parcelle n° 28 sise au BREUL

Section 07 - Parcelle n° 174 sise au RUTZENBACH

- précise que ces conventions et servitudes sont créées dans les termes des conventions présentées par ENEDIS

- autorise M. le Maire à signer tout document s'y rapportant

DIVERS ET COMMUNICATIONS

Démission de M. JOSYFYSZYN

Le Maire communique le courrier de démission de M. JOSYFYSZYN Ludovic, en date du 11 février 2018 et informe qu'il a immédiatement transmis cette démission au Représentant de l'Etat puis a accusé réception de cette démission.

Résiliation de bail – 3 Place de Lattre de Tassigny

Le Maire communique le courrier de résiliation de bail de Mme RISS Anne-Catherine occupant le logement communal sis 3 Place de Lattre de Tassigny.

Cette résiliation prendra effet au 13 mars 2018.

Un état des lieux de sortie devra être dressé rapidement.

RDV est fixé au 13 mars à 17h00.

.../...

Planning des permanences 2018 à la plate-forme des déchets verts

Chaque Conseiller est invité à communiquer rapidement ses disponibilités pour les permanences à venir.

Forêt de la Commune de HUSSEREN-WG

M. le Maire confirme qu'il est toujours dans l'attente d'une estimation de la valeur des bois sur ces parcelles.

Il faudrait par ailleurs vérifier si cette forêt resterait soumise à l'ONF si la Commune ou un autre acquéreur l'achèterait.

Ligne HTA

Le Conseiller Frédéric CAQUEL remarque qu'il faudra communiquer le tracé de la ligne HTA enfouie à M. Francis SCHIRCK pour le cas où il planterait des piquets à proximité cette ligne.

Prochaine réunion du CM : le jeudi 15 mars 2018

Clôture de la séance à 21 h 30.